

## **Code d’Ethique du Groupe Nabtesco**

## ■ Sommaire

Code d’Ethique du Groupe Nabtesco

Champ d’application

Mise en œuvre du Code d’Ethique du Groupe Nabtesco

- (1) Conduite à tenir pour les administrateurs, dirigeants et employés
- (2) Conduite à tenir pour les cadres et directeurs
- (3) Signaler une violation du présent Code
- (4) Discipline

1. Règles générales

2. Relations avec la Société

- (1) Respect des droits de l’Homme
- (2) Discrimination et harcèlement
- (3) Instaurer un environnement de travail sûr et positif
- (4) Activités politiques et religieuses
- (5) Conflits d’intérêts

3. Pratiques commerciales honnêtes et loyales

- (1) Transactions équitables
- (2) Corruption, présents et invitations
- (3) Contrôle des échanges
- (4) Relations avec les partis politiques et gouvernements
- (5) Relations avec les organisations criminelles

4. Gestion des actifs de la Société et autres biens

- (1) Gestion des actifs de la Société
- (2) Gestion des informations confidentielles
- (3) Gestion des informations financières
- (4) Protection des données personnelles
- (5) Protection et respect de la propriété intellectuelle
- (6) Délits d’initié

5. Relations avec la société

- (1) Relations avec la société
- (2) Communication d’informations sur la Société

## **■ Code d’Ethique du Groupe Nabtesco**

Le présent Code d’Ethique du Groupe Nabtesco ("Code") édicte les règles à suivre par l’ensemble du personnel du Groupe Nabtesco pour garantir la conformité\* et permettre de refléter fidèlement la philosophie de notre entreprise au travers de nos activités commerciales.

\* La "Conformité" signifie répondre aux attentes des parties prenantes (clients, employés, partenaires commerciaux, actionnaires et collectivités locales), non seulement en respectant les lois et réglementations ainsi que les règles internes de l’entreprise (y compris les manuels, directives et autres règles de mise en œuvre etc.), mais également en agissant conformément aux règles sociales et éthiques généralement admises.

## **■ Champ d’application**

Le présent Code s’adresse à l’ensemble des administrateurs, dirigeants et employés du Groupe Nabtesco.

Chaque société du Groupe Nabtesco peut modifier ce Code ou établir son propre code d’éthique afin de se conformer aux lois et réglementations nationales ou régionales, aux règles sociales et/ou éthiques généralement admises, aux exigences commerciales et/ou autres exigences, dans la mesure où ces modifications et/ou leur propre code d’éthique ne contredisent ni n’assouplissent le présent Code.

## **■ Mise en œuvre du Code d’Ethique du Groupe Nabtesco**

- (1) Conduite à tenir pour les administrateurs, dirigeants et employés
  - i. Nous prendrons des mesures appropriées en vertu du présent Code en cas de problème de conformité.
  - ii. Nous consulterons nos supérieurs hiérarchiques, les responsables conformité, utiliserons l’assistance téléphonique éthique corporate ou d’autres lignes téléphoniques réservées aux signalements de nos entreprises respectives en cas de question concernant le Code.
- (2) Conduite à tenir pour les cadres et directeurs
  - i. Les cadres et directeurs doivent montrer l’exemple dans l’application du présent Code, tenir chaque employé informé de ce Code et veiller à son respect.
- (3) Signaler une violation du présent Code
  - i. Nous signalerons toute violation réelle ou potentielle du Code dont nous avons connaissance à nos supérieurs hiérarchiques, à l’assistance téléphonique d’éthique

corporate ou à d'autres lignes téléphoniques réservées aux signalements , ou aux services responsables de la conformité au sein de nos sociétés respectives.

- ii. Les personnes consultant pour un problème lié au présent Code ou effectuant des signalements ne feront aucunement l'objet de représailles.

(4) Discipline

- i. Nous reconnaissons qu'une violation du présent Code peut entraîner des actions disciplinaires, conformément aux règles internes de l'entreprise.

## **1. Règles générales**

Nous nous conformerons à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur dans les pays et régions où nous opérons ainsi qu'à toutes nos règles internes, et nous nous comporterons de manière intègre, conformément aux règles sociales et éthiques généralement admises.

## **2. Relations avec la Société**

(1) Respect des droits de l'Homme

- i. Nous respecterons la personnalité, l'individualité et la vie privée de chacun, et adhérons aux règles de conduite internationales en matière de droits de l'homme.
- ii. En tant qu'entreprise internationale, nous comprenons que la diversité des cultures et valeurs constitue l'un de nos plus grands atouts, et nous respecterons cette diversité.
- iii. Nous ne tolérons ni le travail des enfants ni le travail forcé.

(2) Discrimination et harcèlement

- i. Nous garantissons l'égalité des chances et l'équité en matière de recrutement, de formation, de promotion, etc.
- ii. Nous ne pratiquerons ni ne tolérerons aucune forme de harcèlement ou autre acte portant atteinte à la dignité humaine, y compris la discrimination fondée sur la race, les croyances, le sexe, l'âge, le statut social, la nationalité, l'origine ethnique, la religion, le handicap, l'orientation sexuelle ou sur d'autres caractéristiques.

(3) Instaurer un environnement de travail sûr et positif

- i. Nous instaurerons et préserverons un environnement de travail sûr et sain, et préviendrons les accidents industriels en respectant le droit du travail ainsi que les règles internes de l'entreprise.
- ii. Nous favoriserons une communication ouverte afin d'instaurer un environnement de travail agréable permettant à chacun d'exprimer librement et constructivement ses

opinions.

(4) Activités politiques et religieuses

- i. Nous n'exercerons des activités politiques (y compris les activités liées à une campagne électorale) et religieuses qu'à titre privé, en dehors des heures de travail et à l'extérieur des locaux de la société. S'il est impératif d'exercer ces activités durant les heures de travail ou dans les locaux de la société, celles-ci devront être exercées de manière à ne pas perturber le travail de nos collègues.

(5) Conflits d'intérêts

- i. Nous faisons clairement la distinction entre nos activités professionnelles et personnelles. Nous n'utiliserons pas nos positions ou attributions professionnelles, ni les biens de l'entreprise à des fins personnelles. Nous n'exercerons pas d'activité entraînant un conflit entre les intérêts de notre entreprise et nos intérêts privés.

### **3. Pratiques commerciales honnêtes et loyales**

(1) Transactions équitables

- i. Nous respecterons les lois sur la concurrence en vigueur dans les pays et régions où nous opérons, ainsi que les règles internes de l'entreprise concernée. Nous conduirons nos affaires en respectant les principes de la libre concurrence et de manière loyale.
- ii. Nous ne participerons à aucune discussion, entente, ou o collusoire dans le cadre d'appels d'offres, avec des concurrents ou associations professionnelles dont toute société du Groupe Nabtesco est membre, au sujet des tarifs, des ventes, du volume de production, de la limitation d'utilisation de technologie, de la clientèle, des territoires de vente ou catégories de produits.
- iii. Nous n'abuserons pas de notre position dominante pour désavantager nos partenaires commerciaux.
- iv. Nous fournirons en toute loyauté à nos clients et autres parties prenantes des informations légales et appropriées sur nos produits et services dans nos communications publicitaires et marketing.

(2) Corruption, présents et invitations

- i. Nous devons nous abstenir de réaliser, directement ou indirectement, des actes de corruption ou toute autre pratique similaire, ou de recevoir tout avantage illicite sous quelque forme que ce soit.
- ii. Nous devons nous abstenir d'offrir ou de recevoir des présents, invitations ou autres avantages sauf s'ils sont autorisés par les lois et réglementations en vigueur ainsi que

par les règles internes de la société, et uniquement dans les limites généralement admises.

- (3) Contrôle des échanges
  - i. Nous observerons les lois et réglementations nationales et régionales en vigueur régissant les importations et exportations, ainsi que les règles internes de la société.
  - ii. Nous suivrons toutes les procédures applicables aux importations et exportations imposées par les lois et réglementations en vigueur, y compris les demandes d'autorisations et les exigences en matière de dépôt des notifications et rapports.
- (4) Relations avec les partis politiques et gouvernements
  - i. Nous établirons et maintiendrons des relations politiques et gouvernementales normales et transparentes et nous ne commettrons aucun acte pouvant être suspecté de corruption ou collusion.
  - ii. Le Groupe Nabtesco ne saurait apporter aucune contribution, sous forme de dons ou autres soutiens financiers, à des politiciens ou partis politiques. Chaque administrateur, dirigeant ou employé du Groupe Nabtesco sera libre de consentir des dons ou autres financements légaux aux politiciens ou partis politiques à titre privé.
- (5) Relations avec les organisations criminelles
  - i. Nous éviterons toute relation avec les organisations criminelles.
  - ii. Nous rejetterons fermement toute requête illicite de la part des organisations criminelles.

#### **4. Gestion des actifs de la Société et autres biens**

- (1) Gestion des actifs de la Société
  - i. Nous gérons les actifs de l'entreprise (corporels et incorporels) conformément aux règles internes de l'entreprise et les utiliserons uniquement à des fins professionnelles légitimes.
- (2) Gestion des informations confidentielles
  - i. Nous traiterons les informations confidentielles de la société et des tiers conformément aux règles internes de la société et nous ne les communiquerons ou ne les utiliserons qu'à des fins professionnelles légitimes.
  - ii. Nous n'utiliserons pas de moyens illicites pour nous procurer des informations confidentielles détenues par des tiers.
- (3) Gestion des informations financières
  - i. Nous enregistrerons toutes les informations financières et comptables de manière appropriée et au moment opportun, conformément aux lois et réglementations en

vigueur, aux règles internes de l'entreprise et aux principes comptables généralement admis.

- (4) Protection des données personnelles
  - i. Nous reconnaissons l'importance de protéger les données personnelles, et les traiterons conformément aux lois et réglementations en vigueur ainsi qu'aux règles internes de l'entreprise.
- (5) Protection et respect de la propriété intellectuelle
  - i. Nous reconnaissons que les propriétés intellectuelles (y compris les brevets, droits relatifs aux modèles d'utilité, dessins enregistrés, marques commerciales, droits d'auteur et secrets commerciaux) constituent des actifs importants de la société, que nous devons traiter et protéger conformément aux règles internes de la société.
  - ii. Nous respecterons et nous nous abstiendrons d'enfreindre les droits de propriété intellectuelle des tiers.
- (6) Délits d'initié
  - i. Nous ne négocierons pas des actions ou autres titres négociés en bourse, y compris les actions Nabtesco, sur la base d'informations non publiques concernant la société qui pourraient avoir une influence significative sur les décisions d'investissement.
  - ii. Nous ne divulguerons pas à des tiers des informations non-publiques concernant nos sociétés et susceptibles d'avoir une influence significative sur les décisions d'investissement, ni aucune autre information pouvant être considérée comme tel, sauf nécessité dans le cadre normal des affaires.

## **5. Relations avec la société**

- (1) Relations avec la société
  - i. Nous tiendrons compte de l'impact environnemental de chacune de nos opérations, et nous nous efforcerons de collaborer avec les collectivités locales, au bénéfice d'une société durable.
- (2) Communication d'informations sur la Société
  - i. Nous communiquerons des informations sur notre situation financière, notre gestion et nos opérations en temps opportun et de manière appropriée et impartiale, à l'intention de nos actionnaires, investisseurs et autres parties prenantes.